

Je vous demande l'autorisation—en particulier vu l'absence du ministre qui s'acquitte d'autres responsabilités en ce moment—de proposer l'ajournement de la Chambre le mardi 20 septembre en vue de la discussion de cette question très urgente.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

Le Président: Je conviens qu'il s'agit en effet d'une question importante, surtout pour le député étant donné qu'elle touche une région près de sa circonscription sur la côte ouest. Je le remercie de sa demande. Toutefois, à mon avis, sa demande ne satisfait pas à ce stade aux exigences du Règlement.

INITIATIVES MINISTÉRIELLES

[Traduction]

LA LOI SUR L'IMMIGRATION

La Chambre reprend l'étude de la motion: Que le projet de loi C-44, Loi modifiant la Loi sur l'immigration et la Loi sur la citoyenneté et modifiant la Loi sur les douanes en conséquence, soit lu pour la deuxième fois et renvoyé à un comité, ainsi que de l'amendement.

Le vice-président: Je donne la parole à la secrétaire parlementaire du premier ministre. Je crois qu'il lui reste 10 minutes.

Mme Jean Augustine (secrétaire parlementaire du premier ministre): Monsieur le Président, le programme d'immigration du Canada a contribué à l'identité et à la prospérité de notre pays depuis plus de 125 ans.

Alors que nous étudions le projet de loi C-44, notre défi consiste à faire en sorte que la population continue d'appuyer notre système d'immigration. Cet appui est en effet essentiel si nous voulons maintenir les traditions humanitaires grâce auxquelles le Canada a mérité le respect du monde entier.

Nous devons reconnaître que la confiance des Canadiens est minée lorsque des cas regrettables d'abus, de fraude ou de criminalité sont constatés. Évidemment, si nous ne réglons pas d'une manière satisfaisante les quelques cas de fraude et d'abus, la confiance de la population s'en trouvera réduite. Nous empêcherons alors la tenue d'un débat sérieux et rationnel sur l'immigration et, de ce fait, notre avenir à titre de pays généreux et ouvert sera compromis.

Voilà pourquoi les dispositions du projet de loi C-44 sont si importantes. Si les Canadiens constatent que les dispositions de notre programme d'immigration sont appliquées efficacement, équitablement et sans préjudice ni favoritisme, ils continueront d'appuyer une approche progressiste en matière d'immigration.

De nos jours, il n'y a que quatre pays dans le monde qui accueillent des immigrants en grand nombre. Ce sont le Canada, l'Australie, les États-Unis et Israël, qui constitue un cas particulier. Le Canada vient au premier rang à presque tous les égards pour ce qui est d'accueillir des immigrants et d'accepter des gens fuyant des pays où ils sont persécutés. Si nous avons pu nous montrer aussi généreux pour répondre aux besoins en immigration et réagir aux crises internationales, c'est principalement

parce que nous avons su entretenir l'appui du public à l'égard de nos objectifs en général.

• (1550)

Les Canadiens ont exigé, avec raison, que leurs systèmes d'immigration et d'accueil des réfugiés ne soient pas seulement justes et efficaces, mais aussi bien gérés. Dès qu'ils ont été rassurés sur ces points, ils ont généreusement appuyé l'engagement du Canada à respecter nos obligations internationales, même malgré les problèmes économiques que nous connaissons.

C'est pourquoi les mesures que renferme le projet de loi C-44 sont si importantes. Ce projet de loi établit un équilibre, d'une manière pragmatique, entre les principes de l'équité et de la tolérance et le principe du respect de la règle de droit. Il répond, avec finesse et sensibilité, à une situation qui exige l'adoption de mesures. Il élimine les failles que des personnes sans scrupules ont exploitées et donne aux responsables de l'application de la politique les outils nécessaires pour dissuader les personnes qui seraient tentées de frauder notre système et notre société de le faire.

Pour terminer, je voudrais souligner qu'il n'est pas question de vengeance ou de punition avec le projet de loi C-44, mais plutôt de préservation, de préservation de la tolérance envers la diversité. Le gouvernement se voue à l'intégration et à la préservation des différents groupes ethnoculturels dans la société canadienne. Notre pays s'est enrichi grâce aux contributions que les immigrants ont faites et continuent de faire dans la société canadienne.

Nous continuerons de promouvoir et de préserver les différentes cultures dans un Canada uni et tolérant. Le projet de loi C-44 jouera un rôle crucial dans le maintien des idéaux auxquels nous tenons tant.

Tandis que je parle en faveur du projet de loi C-44, je demande à tous les députés d'examiner l'importance des mesures que renferme ce projet de loi.

M. Randy White (Fraser Valley-Ouest): Monsieur le Président, j'ai plusieurs questions pour ma collègue. En particulier, j'ai relevé plusieurs citations dans son discours.

À notre époque, lorsqu'on parle d'immigration, je pense qu'il y a parfois une certaine confusion au sujet des objectifs en cause. De nombreux membres du Parti réformiste ont déclaré que nous n'étions pas opposés à l'immigration au Canada, bien que nous pensions que les niveaux en question devraient être inférieurs. C'est là un bon sujet de débat en tout temps, dans n'importe quel pays.

Cependant, dans bien des cas, nous parlons des problèmes que nous avons avec la Commission du statut de réfugié et le reste; j'y reviendrai un peu plus tard. La députée a dit qu'il était question de petits truands. Le Parti libéral a tendance à minimiser l'importance du problème des criminels qu'on retrouve au sein du système de réfugiés et qui réussissent à entrer au Canada malgré les contrôles bureaucratiques. Ce n'est pas de petits truands dont il est question. Il s'agit de criminels endurcis dans certains cas.